



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M



22093599

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 JUL. 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0445 840 110**

Nom

(en entier) : **HOTEL CATHEDRALE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **Place Saint-Pierre 2, 7500 TOURNAI**

Objet de l'acte : Nomination et démission d'un administrateur et administrateur délégué

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale dd. 10 mars 2022:

"1. L'assemblée a décidé de nommer, à partir du 10 mars 2022, comme nouvel administrateur, la personne suivante:

- Madame Grazia Vecchio, demeurant en Belgique, Rue Saint Amand 13 – 7110 Houdeng Aimeries;

Son mandat n'est pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

2. L'assemblée prend acte du décès de monsieur van Hulst A.C., dernière résidant à Echt-Susteren, à 9 décembre 2021. Par conséquent, son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué a pris fin le 9 décembre 2021.

Il est décidé de pourvoir à son remplacement.

3. L'assemblée a, à la suite du décès de monsieur van Hulst A.C., décidé de remplacer monsieur van Hulst A.C. par monsieur van Dijk A.R.A.M. pour le mandat comme représentant permanent de la PETER JAN STUYVENSAND HOLDING SA, à partir du 10 mars 2022 pour une durée de six ans."

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2022:

"Le conseil décidé de nommer monsieur van Hulst A.A.J.M. comme nouvel administrateur délégué de la société à partir du 10 mars 2022, pour une durée de six ans.

Son mandat n'est pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale."

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale dd. 20 avril 2022:

"L'assemblée prend acte de la démission de Madame Grazia Vecchio, demeurant en Belgique, Rue Saint Amand 13 – 7110 Houdeng Aimeries, comme administrateur, à partir du 20 avril 2022.

L'assemblée a donné décharge pour l'exercice de son mandat."

van Hulst A.A.J.M.
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).